



Coup de chapeau au président de la fédération nationale des sapeurs- pompiers non professionnels (FNSPNP)

Tout d'abord un petit rappel :

Le 4 février 2009 en page 14 du rapport du CSFPT sur la filière sapeurs-pompiers on pouvait lire :

« Il est à noter que le CSFPT s'est saisi de ce dossier (refonte de la filière - ndlr), de façon publique, il y a près d'un an et demi. **Il est donc regrettable, sur la méthode, que cette question du généralat n'ait pas été présentée dans ce cadre, alors que divers lobbies semblent avoir été entendus à ce jour au plus haut niveau. »**

Hormis la CGT et la CGC qui s'étaient abstenues à l'époque, **TOUS LES MEMBRES DU CSFPT s'étaient positionnés par un vote favorable sur ce rapport !**

Seulement voilà, les lobbies ne siègent pas au CSFPT, et les lobbies, c'est bien connu, ne renoncent pas si facilement au désir d'imposer leur volonté...

Une seule solution, donc, pour la FNSPNP, s'associer à des organisations syndicales représentatives, siégeant au CSFPT, pour faire entendre SES « revendications ».

Et bien ça a marché !

Le 17 mars dernier, lors de l'inauguration de l'ENSOSP, le Président de la République n'a pas tari d'éloge vis-à-vis du président de la FNSPNP, dont le nom fut prononcé à trois reprises au cours de ce discours, et en a profité pour annoncer la nomination en tant que préfet d'un officier de sapeurs-pompiers.

dans le même temps, le Président de la République a indiqué qu'il tenait « beaucoup à ce que les directeurs de SDIS disposent de possibilités nouvelles pour accéder aux carrières de haut niveau dans la fonction publique d'Etat. » et que « Le directeur de la sécurité civile, conduit une réflexion de haut niveau sur ces questions en liaison avec votre Fédération nationale et quatre syndicats. Ses travaux portent en ce moment sur la réforme de la catégorie B. »

Coup de chapeau donc au président de la FNSPNP qui a réussi en quelques mois à s'associer avec quatre organisations syndicales (CFTC, UNSA, FO et CGC des Sdis) en vue d'obtenir :

- 1) la nomination d'un officier de sapeurs-pompiers comme préfet !
- 2) la transformation du statut des officiers supérieurs !
- **3) l'accès sans concours à la filière SPP pour des sapeurs-pompiers non professionnels (SPV) au moment où le CSFPT, dans son rapport sur la précarité dans la FPT, préconise d'éviter le recrutement direct en échelle 3 de non titulaires !**
- 4) la création d'un examen professionnel pour accéder au grade de sergent !
- 5) le maintien de tous les chefs d'agrès en catégorie C !
- 6) la suppression de l'examen professionnel de commandant !

Prochaine étape... un officier de sapeurs-pompiers comme ministre de l'intérieur et quelques syndicalistes bienveillants nommés au cabinet ministériel ?

Pour les Autonomes l'indépendance des organisations syndicales est et restera une valeur non négociable !